

Séance du 8 octobre 2025

Présents : Josette FARGETAS, Jean Pierre CROISY, Olivier GUIGNARD, Catherine SEMBLAT, Jean Pierre DARTIGEAS, Pascale BOISSIERAS, Typhaine VALLAS et Michèle LEMAITRE

Excusés : Chantal PEPIT GERAUD, Alexis LE SOLLIEC, Pierre BORIE, Marion ROYER, Patrick IMBEAU et Olivier LAURENT.

Absent : Thierry CROUZILLAT,

Le conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le mercredi 8 octobre à 20h dans le lieu habituel de ses séances à la mairie de Juillac sous la présidence de Josette FARGETAS, maire.

Ordre du jour :

- 1 - Revalorisation des indemnités de gardiennage pour les églises année 2025
- 2 – Choix des entreprises aménagement 3^{ème} état maison de santé Pluridisciplinaire
- 3 – OPAH Proposition dossiers subventionnés commune de Juillac

1 - Revalorisation des indemnités de gardiennage pour les églises année 2025
--

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la circulaire de Monsieur le ministre de l'Intérieur, relative aux indemnités de gardiennage des églises communales.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de porter l'indemnité de gardiennage de l'église à 200 €.

Vote : pour : 8 ; contre : 0 ; abstention : 0

2 – Choix des entreprises aménagement 3 ^{ème} état maison de santé Pluridisciplinaire
--

Le choix des entreprises a été validé par le conseil municipal à la suite de la commission d'appel d'offres le 8 octobre 2025.

Vote : pour : 8 ; contre : 0 ; abstention : 0

3 – OPAH Proposition dossiers subventionnés commune de Juillac
--

Madame le Maire informe que pour faire suite à la délibération 2023-01 relative à la reconduction d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat, renouvellement sur le bourg, la commune a reçu plusieurs dossiers éligibles aux participations communales :

Une administrée a demandé une aide de 500 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu,

Valide la proposition de Madame le maire pour la participation financière.

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

Vote : pour : 8 ; contre : 0 ; abstention : 0